

Sainte-Maure-de-Touraine, le 7 juillet 2016

N/Réf. : Affaire suivie par : Stéphane DOMENGER – MC/SD/MT  
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2016.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **07-2016** de la séance du **6 juillet**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2016
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation
  - 2.1. *Droit de préemption*
  - 2.2. *Cimetière communal*
  - 2.3. *Marchés publics*
3. Gestion financière
  - 3.1. *Restauration collective : tarifs 2016-2017*
4. Domaine et patrimoine
  - 4.1. *Dénomination de la nouvelle salle de réunions à l'Espace Theuriet*
5. Urbanisme
  - 5.1. *Dépôt d'une déclaration préalable pour les sanisettes*
6. Vie scolaire
  - 6.1. *Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) : remplacement d'un délégué démissionnaire*
7. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
8. Informations du Maire

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,

**Michel CHAMPIGNY**

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUILLET 2016, à 20h**

L'an deux mille seize, le six juillet, à 20 heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. BARILLET, Mme GOUZIL, Mme DURAND, M. GUITTON.

Etaient excusés : Mme SAILLARD (pouvoir à Mme FOUASSE), M. MEGOEUIL (pouvoir à Mme MEGOEUIL), M. GUERIN (pouvoir à M. LOIZON), Mme RIOLLET-COURTIAL (pouvoir à Mme GOUZIL), M. MARCATEL (pouvoir à M. BARILLET).

Mme Christine THERET est désignée comme secrétaire de séance.



1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
  - Le 22 juin : le compte-rendu de la séance du 14 juin.
  - Le 29 juin : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes.
2. Prochain conseil municipal : **jeudi 15 septembre**.

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2016**

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2016, envoyé aux conseillers municipaux le 22 juin.

### **Débat**

M. le Maire signale qu'une remarque n'a pas été retranscrite dans ce compte-rendu concernant l'entrée de M. Bertrand Marcatel dans les commissions et demande qu'elle soit rajoutée : « M. le Maire remercie sa majorité de ne pas s'être abstenue sur les changements sollicités par les membres de l'opposition au sein de différentes commissions, contrairement à d'autres décisions prises précédemment et pour lesquelles l'opposition s'est abstenue. »

### **Délibération n° 2016-JUIL-N°01**

**Compte tenu de la remarque de M. le Maire sur le point n° 3.1 relatif à la désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **d'adopter le compte-rendu de la séance du 14 juin 2016 en y ajoutant le paragraphe suivant : « M. le Maire remercie sa majorité de ne pas s'être abstenue sur les changements**

sollicités par les membres de l'opposition au sein de différentes commissions, contrairement à d'autres décisions prises précédemment et pour lesquelles l'opposition s'est abstenue. »

## 2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'exercice de sa délégation

### 2.1. Droit de préemption

#### **Note de synthèse**

1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

| Section | N°  | Propriétaires             | Lieu-dit                    | Superficie           |
|---------|-----|---------------------------|-----------------------------|----------------------|
| AD      | 372 | Consorts RICHARD          | 8 rue Rabelais              | 725 m <sup>2</sup>   |
| AD      | 392 | Consorts RICHARD          | Le Couvent                  | 20 m <sup>2</sup>    |
|         |     |                           |                             |                      |
| AC      | 461 | M. BRETAULT Laurent       | La Fuye de Vaux             | 501 m <sup>2</sup>   |
|         |     |                           |                             |                      |
| ZN      | 194 | Consorts MEUNIER          | 7 Les Fontenelles II        | 983 m <sup>2</sup>   |
|         |     |                           |                             |                      |
| YC      | 39  | Consorts COSQUER          | Avenue du Général de Gaulle | 54 m <sup>2</sup>    |
| YC      | 40  | Consorts COSQUER          | Taffonneau                  | 702 m <sup>2</sup>   |
| YC      | 41  | Consorts COSQUER          | Avenue du Général de Gaulle | 501 m <sup>2</sup>   |
| YC      | 198 | Consorts COSQUER          | Taffonneau                  | 519 m <sup>2</sup>   |
|         |     |                           |                             |                      |
| ZN      | 359 | M. & Mme ROQUEFORT Samuel | 37 Bis Route des Coteaux    | 2 857 m <sup>2</sup> |

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°02**

**Après en avoir délibéré,  
Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

### 2.2. Cimetière communal

#### **Note de synthèse**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

| N°             | TITULAIRE       | EMPLACEMENT | DUREE  | PRIX     |
|----------------|-----------------|-------------|--------|----------|
| <b>2016-18</b> | BOUGOT Huguette | C-2-A-11    | 30 ans | 276,60 € |
| <b>2016-19</b> | BRULÉ Frédéric  | A-1-G-4     | 30 ans | 276,60 € |

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

### **Délibération n° 2016-JUIL-N°03**

**Après en avoir délibéré,  
Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

### 2.3. Marchés publics

#### **Note de synthèse**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, les marchés publics suivants ont été signés :

| <b>OBJET</b>                             | <b>TITULAIRE</b>  | <b>MONTANT TTC</b>   | <b>Durée/Délai de réalisation</b>               |
|--|---|--|---|
| Restauration scolaire                    | Restauval   | 135 488 €  | 36 mois à compter du 16 août 2016               |
| Bail voirie                              | RTL   | Marché à bons de commande  | 1 an renouvelable 3 fois à compter de juin 2016 |
| Travaux futur Centre Technique Municipal | Attila (étanchéité)<br>ISP (mezzanine)<br>BEUN (cloisons + faux-plafonds)<br>BEUN (store)<br>BEUN (peinture)<br>BEUN (fenêtre)<br>BEUN (portes extérieures)<br>J.-Claude & Pierre (électricité)<br>J.-Claude & Pierre (alarme)<br>J.-Claude & Pierre (plomberie)<br>J.-Claude & Pierre (groupe froid)<br>Bernard (hangar) | 3 677,49 €<br>12 920,49 €<br>14 974,06 €<br>693,27 €<br>4 052,21 €<br>1 227,13 €<br>6 736,50 €<br>11 687,73 €<br>4 043,19 €<br>4 395,75 €<br>671,40 €<br>22 372,00 € | 3 ½ mois  |

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

#### **Débat**

- Restauration scolaire : M. le Maire explique que la commune avait un contrat avec la société Set Meal depuis une dizaine d'années. Une consultation a été lancée pour renégocier le marché. Trois offres sont parvenues en mairie : Restauval basée à Rochecorbon, Elior (Bordeaux) et Set Meal (St Avertin). La commission d'appel d'offres et la commission restauration scolaire se sont réunies et ont décidé de confier le marché à Restauval dont l'offre était la mieux placée (135 488 €) et correspondait à nos attentes (Elior ayant présenté l'offre la plus chère). Renseignements ont été également pris auprès des entreprises et des collectivités pour lesquelles Restauval fournissait les repas, et les retours ont été positifs. Environ 70.000 repas sont servis à l'année. Le cuisinier qui officie à l'école Perrault fait partie de l'effectif de la société Set Meal et dans le cahier des charges, nous avons demandé que le cuisinier soit, si possible, repris. Restauval le reprend dans les mêmes conditions que celles dont il bénéficiait chez Set Meal.

- Travaux de voirie : une consultation a été lancée et cette année, c'est RTL - société basée à Roiffé dans la Vienne - qui a décroché le marché à bons de commande pour un an renouvelable. L'entreprise Bellin, qui détenait le marché jusqu'à présent, avait présenté une offre intéressante quant au prix des travaux se déroulant la nuit ou le week-end mais à Sainte-Maure, il n'y a pas de travaux réalisés pendant ces moments-là. Une deuxième consultation a été faite entre ces deux sociétés arrivées en tête de toutes les offres reçues et RTL devançait toujours Bellin. RTL n'est pas inconnue à Sainte-Maure puisqu'en août et septembre 2015, cette société a réalisé les terrassements du complexe sportif situé route du Louroux.
- Futur centre technique municipal : les travaux à ce jour s'élèvent à 87.500 €. Des fenêtres sont prévues pour les locaux des archives, la création d'un plancher de mezzanine d'environ 250 m<sup>2</sup> permettra d'y stocker du matériel, des cloisons seront montées pour réaliser une salle de réunions de 35 m<sup>2</sup> ainsi qu'une salle de restauration, et un hangar sera construit pour y ranger le gros matériel. La commission urbanisme s'est réunie sur le site pour se rendre compte de l'état du bâtiment et des travaux à y faire.

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°04**

**Après en avoir délibéré,  
Après que certaines explications aient été données,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.**

### **3. Gestion financière**

#### 3.1. Restauration collective : tarifs 2016-2017

##### **Note de synthèse**

Chaque année, le Conseil municipal doit fixer les tarifs de restauration scolaire avant la rentrée. La Commission des Finances, réunie le 30 mai 2016, propose la reconduction des tarifs 2015-2016 pour l'année scolaire 2016-2017.

##### **Débat**

M. le MAIRE : Nous avons prévu de mettre ce point à l'ordre du jour du dernier conseil municipal mais nous avons préféré attendre le résultat de la consultation pour la restauration scolaire pour le mettre à l'approbation du conseil. La commission des finances a souhaité ne pas augmenter, pour la deuxième année consécutive, les prix des repas même si une différence de 3.550 € à l'année existe entre l'offre de Restauval et celle de Set Meal. Nous avons l'idée de faire un self à l'école « Voltaire » pour donner aux enfants plus d'autonomie et de choix, mais celle-ci a été mise de côté en attendant un travail qui sera réalisé par la commission restauration scolaire, du fait qu'il y a beaucoup de très jeunes enfants dans cet établissement. Cette option était proposée dans les offres, dont le montant allait du simple au triple entre Restauval et Set Meal.

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°05**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs ci-dessous, applicables à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 :**

|                  | <b>Maternel</b> | <b>Primaire</b> |
|------------------|-----------------|-----------------|
|                  | A l'unité       | A l'unité       |
| Forfait 4 jours  | 2,55 €          | 2,94 €          |
| Forfait 3 jours  | 2,57 €          | 2,97 €          |
| Forfait 2 jours  | 2,60 €          | 3,00 €          |
| Ticket à l'unité | 2,66 €          | 3,06 €          |

| <b>Ecole « Le Couvent »</b> |          |        |
|-----------------------------|----------|--------|
| Maternel                    | Primaire | Adulte |
| 3,00 €                      | 3,16 €   | 3,80 € |

| <b>Halte-garderie</b> | <b>Repas pour adulte</b> | <b>Repas pour tout le personnel communal</b> |
|-----------------------|--------------------------|--|
| 2,55 €                | 5,70 €                   | 3,27 €                                       |

#### 4. Domaine et patrimoine

##### 4.1. Dénomination de la nouvelle salle de réunions à l'Espace Theuriet

##### **Note de synthèse**

Lors du précédent conseil municipal, plusieurs propositions ont été avancées pour dénommer la nouvelle salle de réunions située à l'Espace Theuriet, à côté de la salle de peinture « Gaby Pohin ».

Pour rappel, ci-après les noms proposés : la salle des peintres, la salle des arts, la salle des impressionnistes, la salle des poésies, la salle des aquarellistes, la salle Henri Matisse et la salle Romain Desmoulins.

Les conseillers municipaux sont invités à choisir un nom.

##### **Débat**

M. le MAIRE : Au moment du salon artistique, nous ferons l'inauguration de la salle de peinture « Gaby Pohin ». En ce qui concerne le nom de cette nouvelle salle de réunions, plusieurs conseillers ont émis le souhait de ne pas donner le nom d'une personnalité et proposent la « salle des arts ».

Christian BARILLET : Nous avons une alternative qui est apparue depuis le dernier conseil : c'est le nom d'un peintre de grande renommée : Maurice Utrillo. Il est passé à Sainte-Maure-de-Touraine en 1940 en fuyant l'occupation, il y est resté plusieurs jours et il a peint une toile de l'avenue de Gaulle ex Nationale 10 avec, en particulier, au premier plan l'hôtel des Sports et, à côté, une épicerie située à l'autre angle de la rue de Loches. Toile qui est maintenant au musée de New-York et qui est d'une immense valeur. Ce qui est surprenant, c'est que cette toile porte le nom de Sainte-Maure-de-Touraine alors que ce n'est qu'en 1955 que l'on a transformé Sainte-Maure en Sainte-Maure-de-Touraine - avec la mise en place des codes Insee - pour différencier les trois Sainte-Maure existant en France. C'est une interrogation.

M. le MAIRE : On nous a aussi proposé Léonard de Vinci, Rabelais, etc. Mais je ne savais pas qu'Utrillo avait peint Sainte-Maure-de-Touraine.

Jean-Pierre ANDREANI montre aux conseillers, après une recherche sur Internet avec son téléphone portable, la photo de la toile de Maurice Utrillo représentant la Grande Rue à Sainte-Maure-de-Touraine. Je pense que c'est en 1959 que Sainte-Maure est devenue Sainte-Maure-de-Touraine et je propose de donner le nom de Maurice Utrillo à cette salle.

Jean-Pierre LOIZON demande si le salon de peinture, qui se tient tous les ans, porte un nom car il pourrait lui être donné le nom de ce peintre. Il lui est répondu par plusieurs conseillers qu'il s'appelle « Salon artistique ».

Après discussions et un tour de table, la majorité des conseillers municipaux est d'accord sur le nom de « salle Maurice Utrillo ».

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°05**

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à la majorité des membres présents et représentés :**

- **De dénommer la nouvelle salle de réunions de l'espace Theuriet : « salle Maurice Utrillo ».**

### **5. Urbanisme**

5.1. Dépôt d'une déclaration préalable pour les sanisettes

#### **Note de synthèse**

Il est prévu de remplacer les sanisettes actuelles situées rue du 11 Novembre, par un édicule sanitaire de 3,50 m x 2,10 m, composé d'un w.-c. pour personnes à mobilité réduite et de deux urinoirs. Le coût s'élève à 29 880 €.

Dans le cadre de ce remplacement, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer une déclaration préalable qui sera soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°06**

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation de sanisettes dans la rue du 11 Novembre.**

### **6. Vie scolaire**

6.1. Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS): remplacement d'un délégué démissionnaire

#### **Note de synthèse**

Pour des raisons professionnelles, Mme Claire VACHEDOR, Adjointe au Maire, ne peut plus assumer ses fonctions de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires et, de ce fait, a présenté sa démission. Il convient de procéder à son remplacement.

M. Florent JACQUETTE se porte candidat.

#### **Débat**

Christian BARILLET : Nous nous abstenons sur ce point.

#### **Délibération n° 2016-JUIL-N°07**

**Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,**

**Vu les délibérations n° 2014-AVRIL-N°10 du 14 avril 2014 et n° 2014-DEC-N°07 du 11 décembre 2014,**

**Considérant la démission de Mme Claire VACHEDOR du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires, désignée déléguée titulaire par les délibérations susvisées,**

**Considérant que le Conseil doit procéder à son remplacement à la majorité et à bulletin secret,**

**Considérant que le délégué suppléant, Mme Dolorès FILLIN, désignée au sein de ce syndicat par la délibération n° 2014-AVRIL-N°10, est présentée en qualité de candidat titulaire à l'occasion de cette élection,**

**Vu la candidature de M. Florent JACQUETTE en qualité de délégué suppléant,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, par 21 voix « pour » et 6 abstentions (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Guitton, Marcatel) :**

- **DÉSIGNE, à scrutin secret, les délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires :**
  - **Délégué titulaire : Mme Dolorès FILLIN,**
  - **Délégué suppléant : M. Florent JACQUETTE.**

## **7. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

### **Note de synthèse**

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet a arrêté le 30 mars 2016 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), schéma qui prévoit la fusion des Communautés de communes de Sainte-Maure-de-Touraine, du Bouchardais et du Pays de Richelieu à l'exclusion des communes de : Anché, Cravant les Coteaux, Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Ce projet de SDCI est adressé aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de 75 jours à compter de sa notification (09/05/2016). A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Des fiches explicatives quant à l'impact de la fusion sur la gouvernance, les compétences, la situation financière et fiscale, ainsi que sur le personnel du futur EPCI, sont consultables dans le bureau du secrétariat général.

### **Débat**

M. le MAIRE : Il n'y a pas grand-chose à décider sur les limites de ce nouveau grand canton. La communauté de communes a délibéré avec un avis favorable et toutes les communes doivent à leur tour délibérer.

Christian BARILLET : En ce qui nous concerne, nous voterons cette délibération. Néanmoins, nous regrettons profondément de ne pas avoir eu de débat de fond là-dessus. Il y a eu une réunion à l'Ile Bouchard à laquelle tous les conseillers municipaux étaient invités - j'ai reçu l'invitation par la communauté de communes -, et nous regrettons que tout le monde n'ait pas eu cette invitation. C'est là que nous avons appris que la trésorerie de Sainte-Maure allait être transférée à l'Ile Bouchard, ce qui a provoqué une réaction de la part de Bernard Eliaume.

En ce qui concerne ce périmètre de l'intercommunalité, nous regrettons sincèrement que cela ait été mis ainsi parce que ce territoire ne nous semble pas porteur. Bien sûr il correspond aux cantons qui sont un outil administratif mais pas un outil de territoire. Et le fonctionnement du pôle de Richelieu et du pôle de l'Ile Bouchard n'est pas du tout le même que le fonctionnement du pôle de Sainte-Maure qui est tourné vers Tours. En plus, nous n'avons pas de grosses ressources mais on en a des petites, on est plutôt en croissance, nous, territoire de la communauté de communes de Sainte-Maure. Le territoire de Richelieu est en décroissance et celui de l'Ile Bouchard presque. Donc le principe de la solidarité des vases communicants ne nous apportera pas un énorme profit. En plus, ce mauvais schéma a provoqué le départ de Villeperdue et de Sainte Catherine de Fierbois. Villeperdue on s'y attendait un petit peu mais Sainte Catherine on s'y attendait moins. Mais on le comprend, c'est une opportunité : le Val de l'Indre et Azay-le-Rideau constituent un vrai pôle de croissance alors que nous, dans cette affaire-là, nous sommes plutôt dans un petit schéma.



Alors effectivement, il y a la perspective plus tard de recréer cette liaison avec Chinon mais il n'y aura pas le Val de l'Indre, il n'y aura pas Azay-le-Rideau qui, eux, resteront avec l'agglomération et notre distance de Chinon n'est pas quelque chose de cohérent sur le plan du développement du territoire.

Donc, c'est un grand regret que l'on soit dans ce schéma-là de la future intercommunalité avec, en plus, toutes les contraintes de déplacements. On a évoqué la trésorerie mais où sera le futur siège ? Les bruits qui circulent donnent à l'Île Bouchard de fortes ambitions.

Joël GUITTON : C'est quand même Sainte-Maure la plus grosse commune !

M. le MAIRE : On a une décision à prendre au plus tôt le 1<sup>er</sup> décembre 2016, au plus tard le 31 décembre 2016 - et cela va venir vite -, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il faudra fusionner, avec la gouvernance, le nom de la nouvelle communauté de communes puisqu'ils ne veulent pas entendre le nom de Richelieu, l'Île Bouchard et Sainte-Maure-de-Touraine dans le futur nom. Cela a fait l'objet d'un débat avant de rencontrer M. le Sous-Préfet le 24 juin dernier. Plusieurs hypothèses ont été avancées qui n'ont rien à voir ni avec Sainte-Maure, ni avec l'Île Bouchard, ni avec Richelieu, sauf le nom Vienne qui apparaîtrait. Une grande réunion se tiendra avec les 70 conseillers communautaires pour arrêter le choix mais il faudra, avant, avoir amené des propositions telles que : « Touraine Val de Vienne », « Touraine Nord-Ouest » ou « Vienne, Veude et Manse » qui sont les trois rivières qui arrosent notre territoire.

Lucette GOUZIL et Joël GUITTON : Pourquoi « Touraine Nord-Ouest » ?

Christian BARILLET : C'est « Touraine Sud-Ouest ».

M. le MAIRE : Moi j'ai proposé « Sainte-Maure Val de Vienne ». Et on m'a répondu : pourquoi pas « Saint Epain Val de Vienne » ou « Noyant Val de Vienne » ou « Richelieu en Vienne » ou « L'Île Bouchard sur bords de Vienne » ? Donc, cela va être un long débat pour le mois de septembre.

Pour la gouvernance, l'idée qui est sortie consiste à faire trois grands pôles : un pôle touristique, un pôle économique et un siège social.

Le pôle touristique serait tourné vers Richelieu avec le parc, la voie verte à 3 millions d'euros, la manifestation *Richelieu en Arts*, etc.

Le pôle économique, puisque nous sommes quand même la plus grosse communauté de communes avec la plus grosse richesse économique, bien placée avec la sortie d'autoroute, la RD.910, au centre du département avec toutes les routes qui peuvent converger, serait à Sainte-Maure-de-Touraine.

Qu'est-ce qu'il reste pour l'Île Bouchard ? Une usine à champignons qui est fermée, un bord de Vienne... Pas grand-chose. L'idée qui est en train de germer, c'est de faire le siège social à l'Île Bouchard mais ils n'ont pas de place. Ce que l'on entend par-ci, par-là, c'est que la trésorerie de Sainte-Maure partirait à l'Île Bouchard mais il n'y a pas de place pour la recevoir puisque le « cube », qui est situé sur la commune de Panzoult, abrite déjà les trésoreries de l'Île Bouchard et de Richelieu. Donc, on parle déjà, avant de commencer, d'agrandir le « cube » pour accueillir les 5-6 agents de la trésorerie de Sainte-Maure et on profiterait de cet agrandissement pour faire des salles supplémentaires pour recevoir les 70 ou 80 élus du nouveau territoire ! Alors que nous avons tout ce qu'il faut sur Sainte-Maure-de-Touraine : un ancien hôpital qui est libre et pourrait, après décision du Tribunal, être réaffecté en bâtiment administratif. Il est constitué de deux immeubles : « Patry » et « Rohan », ce dernier étant déjà composé de bureaux administratifs prêts à être utilisés, sans frais à prévoir. Je vais me battre pour que le siège social soit à Sainte-Maure-de-Touraine et non au « cube » de Panzoult !

Autre sujet abordé avec les conseillers communautaires qui ont participé aux échanges avec le cabinet d'études sur les transferts de compétences : la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine a 44 compétences et nous n'en avons que 18 en commun avec les autres CC. Cela veut dire que si les autres CC ne sont pas d'accord pour prendre les compétences, on les récupère nous tout seuls, ce qui va poser un sacré désagrément dans nos finances. Un exemple : le bâtiment est à Sainte-Maure, c'est la commune de Sainte-Maure qui le récupère et non la communauté de communes. Alors nous, nous défendons notre communauté de communes, notre territoire, et nous allons insister pour que les deux autres CC absorbent ce que nous allons mettre dans le pot commun.

Pour les conseillers qui étaient présents au « cube » de Panzoult, vous avez vu et entendu les services fiscaux qui étaient là et qui disaient qu'il y avait un gros décalage entre les ressources de la CC de Richelieu et celles de la CC de Sainte-Maure. Il faut qu'ils nous rattrapent, ils ont dix ans pour le faire mais ils ne nous rattraperont jamais : la politique de Richelieu était de ne pas augmenter les impôts. Contrairement à nous qui les augmentons un peu pour pouvoir aménager notre CC, faire des travaux, faire des écoles, etc.

Les services fiscaux proposent de faire une moyenne pondérée. Cela veut dire que la CC de Sainte-Maure va perdre de la richesse, perdre des finances. On ne va quand même pas végéter pendant 4 ans, avant le grand saut dans le Grand Chinonais ! Si on demande à la CC de l'Île Bouchard de prendre la compétence petite enfance, il faudra qu'elle mette les moyens en face, sachant qu'il faut déjà qu'elle augmente ses impôts pour nous rattraper, donc cela va être difficile.

Christian BARILLET : Je veux bien mais ce n'est pas maintenant qu'il faut s'en apercevoir, il fallait y penser avant ! Et cela, on avait les moyens d'y réfléchir, c'est fini maintenant, et moi, cela me rend furieux... On avait tous les moyens d'avoir une réflexion - Azay-le-Rideau l'a fait, ils ne se sont pas trompés eux - mais plutôt que d'attendre le c... sur une chaise au café du coin et d'en discuter, il fallait vraiment regarder quelles étaient les conséquences en termes de compétences - je suis complètement d'accord : dans certains cas, cela va être insoluble -, en termes financiers... A la louche, on pouvait dégrossir ces choses-là. J'ai alerté M. Moreau à plusieurs reprises sur cette affaire-là.

M. le MAIRE : Mais je vais vous répondre, ce n'est pas d'aujourd'hui, cela date de 2007 cette affaire-là où nous avons dit : « on va se marier avec eux » puis on a dit « non et on laisse tout tomber ! » Aujourd'hui, on a le nez dans le mur, on nous dit : « maintenant il faut vous marier et on verra après ! » M. Moreau a baissé les bras : « la CC c'est fini, on va être mangé par les autres... » L'autre jour, on avait une entreprise en difficulté. M. Moreau me dit : « il faut en parler à Richelieu et à l'Île Bouchard. » Et je lui réponds : « est-ce que Richelieu vous a dit qu'il allait mettre 3 millions d'euros dans la voie verte, même s'il y a des subventions ? Est-ce que l'Île Bouchard vous a dit - et c'est là que je me suis fâché - qu'il allait agrandir le cube au frais de la princesse ? C'est-à-dire que tout le monde va participer : Sainte-Maure, l'Île Bouchard, Richelieu. Pensons d'abord à nous avant de penser aux autres ! »

Christian BARILLET : On est dans Isoparc. On avait cette réflexion avec le Val de l'Indre. C'était vraiment le bon schéma. En plus, c'est notre schéma de fonctionnement...

M. le MAIRE : Monsieur Christian Barillet, répondez à ma question. Nous avons reçu à la CC de Sainte-Maure-de-Touraine M. Alain Esnault, président de la CC du Val de l'Indre, et M. Éric Loizon, président de la CC d'Azay-le-Rideau ; ils nous ont dit : « nous ne voulons pas de vous chez nous ! » Ce n'est pas nous qui ne voulons pas y aller, c'est eux qui ne veulent pas de nous - c'est marqué dans le compte-rendu -, ou alors peut-être en 2020 ! Qu'est-ce qu'il nous reste ? Le Chinonais, on ne veut pas y aller. Il faut passer la barre des 15.000 habitants. Actuellement, nous en avons 13.000 moins 2.000 puisque Sainte Catherine et Villeperdue s'en vont. On descend à 11.000. Il y avait donc le Bouchardais - qui ne nous apportera rien du tout - et le Richelais qui se trouvait tout seul. Le préfet a dit : « on va marier les trois. » Richelieu aurait pu aller sur le Chinonais mais a préféré rester avec nous.

Christian BARILLET : M. Esnault a sans doute changé d'avis. Les discussions préliminaires que nous avons eues étaient favorables. Du reste, la mise en place d'un service commun de l'urbanisme s'est fait dans ce contexte, donc ce n'est pas neutre. Effectivement, il y avait un regard spécifique sur Sainte-Maure.

M. le MAIRE : Ce n'est pas Alain Esnault qui ne voulait pas de nous, loin de là, mais il n'avait qu'une seule voix et il y avait du monde autour de la table... C'est pour cette raison que nous ne sommes pas partis vers le Val de l'Indre. C'est sûr qu'il y avait plus de richesses à partager et une plus belle aventure à vivre si nous étions allés vers le Val de l'Indre. Mais aujourd'hui, je me méfie puisque vous l'avez lu dans le journal, Tours ne sera pas une métropole mais peut devenir une communauté urbaine et pour en arriver là, il faut un certain seuil de population. Donc, cela veut dire qu'ils sont capables d'aspirer le Val de l'Indre et le Ridellois. Et si c'est le cas, Azay-le-Rideau ne sera pas grand-chose dans le Grand Tours.

Donc, ce sont des discussions âpres depuis un an. On a une convention avec le Val de l'Indre pour le développement économique mais aujourd'hui, ils ne parlent plus de nous. Je suis allé l'autre jour à la commission à Isoparc puisque j'en fais partie, et Sainte-Maure c'est fini, on n'en parle plus. On devait mutualiser notre agent que nous avons ici au développement économique avec l'agent d'Azay-le-Rideau et les deux qui sont sur Isoparc, mais c'est fini puisque nous n'allons pas avec eux. Que va devenir l'ADS (l'autorisation du droit du sol) ? Depuis un an, la DDT n'instruit plus nos permis de construire (qui était une prestation gratuite). On a ouvert un cabinet avec 4 agents que les CC de Sainte-Maure-de-Touraine, du Val de l'Indre et du Ridellois rémunèrent pour instruire les permis de construire. Demain, on part vers le Bouchardais et le Richelais. Que fait-on de ces agents-là puisque Sainte-Maure a le plus grand nombre de permis de construire à instruire ? A l'Île Bouchard, ils

instruisent tout seuls ; à Richelieu, c'est un peu pareil. Ce service coûte 120.000 € par an à la CC de Sainte-Maure-de-Touraine. Beaucoup de dossiers comme celui-ci vont arriver sur la table rapidement, pour lesquels il faudra prendre une décision.

Christian BARILLET : Nous partageons ce point de vue, nous allons délibérer favorablement mais avec grands regrets.

M. le MAIRE : Il n'y a pas que vous, ni que nous... !

### **Délibération n° 2016-JUIL-N°08**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1,**

**Vu l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 16-16 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale d'Indre-et-Loire,**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 16-23 du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes de Sainte-Maure-de-Touraine, du Bouchardais et du Pays de Richelieu, à l'exclusion des communes de : Anché, Cravant-les-Coteaux, Villeperdue et Sainte-Catherine-de-Fierbois,**

**Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale,**

**Considérant que les communes et EPCI concernés disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur l'arrêté de projet de périmètre à compter de sa notification,**

**Considérant qu'à défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable,**

**Après avoir entendu les explications de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DÉCIDE d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été arrêté par le Préfet d'Indre-et-Loire le 30 mars 2016.**

## **8. Informations du Maire**

- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :

- 07/07 : visite de l'exposition dédiée aux femmes à 10h au château, en présence de M. le Sous-Préfet
- 07/07 : inauguration de l'épicerie franco-portugaise à 20h30
- 09/07 : la Passerelle infernale (jeux aquatiques) à la piscine de 15h à 18h
- 10/07 : fête populaire au parc « Robert Guignard » + feu d'artifice
- 14/07 : fête nationale - cérémonie sur la place à partir de 10h45
- 18/07 : beach rugby au parc « Robert Guignard » de 10h à 17h
- 22/07 : conférence « La vie en Touraine au XVIII<sup>e</sup> siècle » de Fabrice Mauclair, historien-écrivain, à 18h30 dans la salle du conseil
- 03/08 : marché gourmand aux Passerelles à partir de 18h

- **2 questions écrites posées par le Groupe Sainte-Maure 2020 :**

### **Question n° 1 : Délai de programmation des réunions du conseil municipal et du CCAS**

A deux reprises pour le Conseil municipal et aussi pour le CCAS, la date des réunions a été modifiée et fixée avec un délai très court (1 semaine pour le Conseil municipal et 5 jours pour le CCAS). Cela pose réellement problème pour les personnes qui ont un emploi ou gèrent une activité économique ou associative. C'est le cas pour notre groupe mais

nous pensons que cela l'est aussi pour plusieurs conseillers de la majorité. Ces réunions ont une mission de décision contrairement à celles des commissions. Dans ces conditions, ne serait-il pas possible de se donner un délai raisonnable pour fixer une nouvelle date en cas de modification. Si le délai d'un mois est couramment pratiqué, en cas d'impératifs qui doivent rester exceptionnels, ne serait-il pas possible de convenir d'un délai minimum de deux semaines ? De même, ne serait-il pas possible de conserver le jeudi pour le Conseil municipal ?

M. le MAIRE : Je vais vous donner les dates des prochains conseils : jeudi 15/09, jeudi 13/10, jeudi 17/11 et jeudi 15/12 (en principe le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois). On essaiera de faire un calendrier pour l'année 2017.

Christian BARILLET : Cette question était surtout posée par rapport aux modifications de date.

M. le MAIRE : En ce qui concerne la modification des dates de conseil, pour le dernier qui s'est tenu le mercredi 14 juin, la date a été fixée par rapport aux révisions simplifiées du PLU qui devaient être approuvées avant le 15/06. Quant à ce soir, c'est en raison des congés de certains personnels et élus.

Claire VACHEDOR : Pour le CCAS, il n'y a aucun problème, je verrai avec Monsieur Domenger pour respecter un délai de 15 jours.

M. le MAIRE : En ce qui concerne le conseil municipal, on attend toujours le dernier moment pour envoyer les convocations dans le cas où un dernier point serait à inscrire, mais on peut demander aux conseillers municipaux, en ouverture de la séance, s'ils acceptent de prendre un point supplémentaire et s'ils sont d'accord, à ce moment-là, le rajouter. On va essayer de s'améliorer.

#### **Question n° 2 : Publication de la Gazette officielle du tourisme**

Dans le numéro du 16 juin 2016 de la revue officielle du tourisme, revue de dimension nationale, nous avons constaté que, sous la rubrique développement durable, un article de trois pages faisait l'éloge de l'aménagement de la traversée de Sainte Maure de Touraine comme vecteur de soutien au développement du tourisme. Nous avons constaté, M. le Maire, que vous êtes largement cité comme porteur de ce projet et que vous ne tarissez pas d'éloges pour les placettes. Nous ne pouvons que vous féliciter et vous remercier pour ce changement d'attitude de votre part et nous voudrions savoir si cela est lié à l'initiative récente de la ville de Chinon qui vient de réaliser deux carrefours similaires et de très grande qualité architecturale aux extrémités du pont.

M. le MAIRE : J'ai fait un très bel article ! On ne peut pas être d'accord sur tout mais je ne vais quand même pas critiquer la ville ; je n'ai pas parlé des points qui me gênaient mais pour le reste, j'ai dit que c'était une belle ville touristique, avec beaucoup d'aménagements réalisés pour la sécurité, pour ralentir la vitesse, les commerces qui se sont développés le long de l'avenue de Gaulle, les terrasses... A la fin de votre question, vous avez fait une touche humoristique en écrivant : « Nous ne pouvons que vous féliciter et vous remercier pour ce changement d'attitude de votre part... » Je ne change pas d'attitude, les ronds-points ne me plaisent pas mais nous n'allons pas y revenir ce soir.

Lucette GOUZIL et Christian BARILLET : Ce sont des placettes.

M. le MAIRE : Moi une placette, j'y mets ma chaise pour y boire un verre, et pas les voitures au milieu ! En ce qui concerne Chinon, chacun fait ce qu'il veut chez lui, mais je n'y suis pas encore allé voir.

Christian BARILLET : Il faut y aller. J'y suis allé dernièrement à l'occasion du Grand Prix de Tours. Une photo est parue dans la Nouvelle République à ce sujet mais ne correspond pas à la réalité. C'était en cours de travaux. C'est bien une revendication des Bâtiments de France puisque Chinon se situe dans un périmètre historique. Cela fonctionne bien, les voitures respectent, même en l'absence de flèche. Et quand on regarde le pont et le château à l'arrière, le carrefour s'estompe au profit de la perspective du château qui est remarquable. C'est l'esthétique du sol qui doit effectivement s'atténuer pour éviter toutes ces signalétiques et les voitures ralentissent spontanément car la signalétique est estompée. Il faut aller voir. J'ai fait des photos, je pourrai vous les communiquer.

M. le MAIRE : Peut-être que ce qui a été fait à Sainte-Maure les a inspiré... Puisque vous étiez à Chinon le dimanche 26 juin, c'est vrai que le Grand Prix automobile de la ville de Tours transféré à Chinon, c'est quand même extraordinaire ! Alors, quand on me dit que le feu d'artifice va être tiré le 10 juillet et non le 14, je réponds que ce Grand prix de Tours a bien été transféré à Chinon. Aujourd'hui, tout bouge, tout change. Autre exemple : les autocars Dodin vont bien fêter

Noël à Châtellerault avec un spectacle le 1<sup>er</sup> décembre. Mais en ce qui concerne le Grand prix automobile de la ville de Tours à Chinon, c'était superbe. Ils ont signé pour 5 ans.

Christian BARILLET : Le site est magnifique et Tours aura du mal à reprendre...

M. le MAIRE : Très, très bonne initiative et il fallait oser... Il y avait quand même une Formule 1 qui roulait à travers les bottes de paille. Ça aurait été autour de la place de Sainte-Maure, je pense que les gens auraient apprécié !

Christian BARILLET : En ce qui concerne l'article, c'est une belle promotion et nous avons apprécié que vous ne fassiez pas référence aux 200 accidents.

M. le MAIRE : Je ne parle pas de quelque chose qui fâche. L'article dans cette revue intéressante et importante a mis la ville de Sainte-Maure-de-Touraine en valeur et c'est tout ce que l'on recherche les uns et les autres, quels que soient les travaux qui ont été faits.

Je m'adresse maintenant aux membres de la commission des finances. Actuellement, nous avons un taux qui n'est pas inintéressant et avec tout ce qui se passe, notamment de l'autre côté de la Manche avec le « Brexit », je vous propose une réunion exceptionnelle le mardi 12 juillet à 17h, dans la salle du conseil municipal. Aujourd'hui, on a un taux de 4,46. Nous allons redemander à la banque et nous prendrons une décision le 12.

Les peintures sur le château d'eau sont pratiquement réalisées. Je vous invite à aller les voir. Je vous libère pour le match et je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures.